

COMMUNE DE FRAGNES-LA LOYERE

Compte-rendu

Conseil municipal du 05 Septembre 2017

Sous la présidence d'Alain Gaudray, Maire.

L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Fragnes-La Loyère s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alain GAUDRAY, Maire, sur convocation adressée le 29/08/2017, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : DURY Michel, GRISARD Lise, HADORN Camille, HOHWEILLER Fabrice, LEGRAND Emilie, LELEDY Ambroise, MENOTTI Claude, MOREL Annick, MUTHELET Laurent, PETIT Alain, PION Bernard, REVOL Hélène, SANCHEZ Grégory, SANTIAGO Patrick, VELOSO Alexiane, WAETERLOOT Sébastien.

Absentes excusées : COULON Virginie pouvoir dûment établi à MENOTTI Claude.
ROESLER Patricia pouvoir dûment établi à PETIT Alain.

Secrétaire de séance : REVOL Hélène.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. Ambroise LELEDY, nouveau conseiller municipal, suite aux démissions successives de ses collègues et lui propose de se présenter à l'assemblée afin que les membres du conseil puissent faire sa connaissance.

Le maire ouvre la séance et propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération complémentaire du RIFSEEP
- Statuts du Syndicat des trois rivières

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

1) **RIFSEEP : délibération complémentaire**

Rapporteur : Alain GAUDRAY

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 15/12/2016 instaurant le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire applicables aux agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le RIFSEEP ne concernait pas toutes les filières à l'époque et suite à la parution de l'arrêté ministériel du 16/06/2017 publié au Journal Officiel du 12/08/2017, il convient d'intégrer les grades de personnels suivants éligibles au RIFSEEP à la date du 01/09/2017 :

- Adjoint technique
- Agent de maîtrise
- Adjoint du patrimoine

- Assistant de conservation du patrimoine

Monsieur le Maire propose d'intégrer les grades mentionnés ci-dessus au RIFSEEP afin que tous les agents puissent bénéficier du même régime indemnitaire.

Adopté à l'unanimité

2) **Statuts du Syndicat des 3 Rivières**

Rapporteur : Bernard PION

Bernard PION informe le Conseil Municipal que les communes adhérentes doivent se prononcer sur les statuts du syndicat des trois rivières.

Il indique qu'il n'y a pas eu de modifications par rapport aux anciens statuts du Syndicat de la Thalie :

- Objet identique
- Nombre de représentants des communes (2 pour Fragnes-La Loyère)
- Contribution de chaque commune calculée selon les mêmes critères (population, surface, linéaire des berges...)

En réponse à M. HOHWEILLER, M. PION indique que le transfert du syndicat au Grand Chalon prévu initialement au 1^{er} janvier 2018 sera vraisemblablement reporté.

Les statuts sont approuvés à l'unanimité

3) **Acquisition d'une parcelle dans le cadre du projet d'aménagement de la Place de l'Eglise**

Rapporteur : Alain GAUDRAY

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir une parcelle d'une surface de 29 m² au prix de 500 € afin de faciliter et de sécuriser l'accès au site.

Il présente le plan de situation de la parcelle et précise qu'il conviendra également de déplacer un candélabre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir cette parcelle de 29 m² au prix proposé de 500 € TTC.

4) **SYDESL : Travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public rue du Champ du Puits**

Rapporteur : Bernard PION

Bernard PION rappelle la délibération du conseil municipal prise lors de la dernière séance relative aux travaux d'enfouissement du réseau télécom de la rue du Champ du Puits réalisés par le SYDESL.

Il indique que des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public doivent être réalisés en parallèle afin de

limiter les coûts d'intervention.

La participation estimative de la commune a été fixée à 4500 € HT.

Les travaux seront vraisemblablement effectués en fin d'année et la facturation sera à prévoir au budget 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les travaux proposés par le SYDESL ainsi que la participation estimative fixée à 4500 e HT.

5) **Dénomination de la Place de la Mairie (ex-commune de La Loyère) et de la Place de l'Eglise**

Rapporteur : Alain GAUDRAY

- **Place de la Mairie**

Suite à la fusion des deux communes, la mairie de la commune nouvelle est située 64 rue du Bourg et afin d'éviter toute confusion, il convient de donner un nouveau nom à la place de la mairie située sur l'ex-commune de La Loyère.

M. Pion propose plusieurs noms de place :

Simone Veil

Antoine de Saint-Exupéry

Nelson Mandela

Martin Luther-King

D'autres noms de personnalités locales sont proposés mais le conseil municipal opte à l'unanimité pour l'attribution du nom de Simone Veil.

- **Place de l'Eglise**

A la demande de quelques conseillers, il est proposé de modifier le nom de la Place de l'Eglise.

Le conseil municipal, après réflexion, estime que le nom de la place est légitime et ne doit pas être changé par rapport à l'emplacement de l'Eglise.

6) Fête du 13 Juillet : Demande de subvention exceptionnelle ALDN

Rapporteur : Alain PETIT

Alain PETIT soumet au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'ALDN pour l'organisation des festivités du 13 juillet.

Il propose d'attribuer la somme de 1800 € correspondant aux frais de Disc-Jockey et de feux d'artifices.

Adopté à 18 voix pour et 1 abstention

7) Actualisation des commissions communales

Rapporteur : Alain GAUDRAY

Suite à la nomination de M. LELEDY Ambroise, nouveau conseiller municipal, Monsieur le Maire propose de réactualiser les commissions communales comme suit (tableaux en annexe).

8) Questions diverses

- Salon des Maires les 21, 22, 23 Novembre 2017

Alain GAUDRAY se rendra au Congrès le 23 Novembre 2017 sur la journée et demande qui serait intéressé pour l'accompagner ? Alexiane Veloso se dit intéressée.

- Le Président du Département a un projet de création d'un centre départemental de Santé. C'est un projet novateur constitué probablement de 3 pôles (dans le chalonnais, le brionnais et le bassin minier-autunois) et d'antennes. L'appui des communes a été demandé. La ville de Chalon-sur-Saône a constitué un dossier de pôle et Fagnès-La Loyère a déposé un dossier d'antenne.

L'objectif serait de recruter 30 médecins qui s'implanteraient sur des zones de déserts médicaux. Ils seraient en contrat à durée déterminée au début et rémunérés 5000 €/mois au début. La contribution demandée à la commune est la mise à disposition des locaux (ex-mairie de La Loyère) ainsi que les aménagements nécessaires.

- Une fromagère demande l'autorisation de vendre ses fromages sous la halle un jour dans la semaine à définir. Monsieur le Maire la rencontre ce mercredi à 10 h.
- Commission d'appel d'offres :
 - 11/09/2017 à 16 h – Aménagement place de l'Eglise
 - 18/09/2017 à 16 h – Extension salon de coiffure

- Signalement par M Leledy du problème de l'ambroisie : mauvaise herbe très allergisante –Bien laver la machine de broyage après l'intervention. Différents moyens pour s'en débarrasser : ROUND/UP, arrachage ou broyage avant qu'elle graine (juillet)
- Maison des jeunes : l'animateur remplaçant a trouvé un emploi en CDI sur une autre structure et a quitté son poste à la maison des jeunes fin août. En attendant le retour de l'animatrice titulaire actuellement en congé parental, la maison des jeunes fonctionnera pendant les vacances scolaires et éventuellement les mercredis après-midis. Des candidatures ont été réceptionnées en mairie et seront étudiées pour un recrutement temporaire.
- PLUi : Plan de zonage et règlement quasi-finalisés. Des précisions et l'aménagement sur ce projet sont à venir ainsi qu'une enquête publique.
- M MUTHELET fait part du projet de mise en valeur du patrimoine de l'église de La Loyère. Cette église a un potentiel important. Une réunion se tiendra le 20/09 à 9 h 00 à la mairie avec l'architecte du patrimoine, une personne spécialiste des fresques et une historienne.
- M MENOTTI informe d'une réunion le 19/09 à 20 h 30 pour la commission sécurité-citoyenneté sur une réflexion des dégradations importantes et répétées sur notre commune.
- Le point est fait sur la rentrée scolaire et les effectifs (166 : 98 (dont 3 dérogations) en primaire

68 en maternelle). 141 enfants inscrits aux services périscolaires. 20 enfants en garderie du mercredi matin (07 h 00 à 12 h 30)

La séance est levée à 22 h 45.

Prochain conseil le 10 octobre 2017.